5 mesures de circulation et 5 mesures d'accompagnement pour un « Haren Apaisé »

Ville de Bruxelles, 14 novembre - **Suite aux nombreux problèmes de sécurité routière identifiés par les habitants de Haren, le Collège de la Ville de Bruxelles a élaboré un plan d'action « Haren Apaisé ». Le plan vise à apaiser le quartier, à rendre les abords d'écoles plus sûrs et à réduire les nuisances liées aux poids lourds. Un peu plus d'un an après le lancement de la maille Pentagone, la Ville de Bruxelles veut se doter une deuxième maille des « Quartiers Apaisés » sur son territoire.**

Depuis plusieurs mois, les services et le Collège de la Ville de Bruxelles rencontrent régulièrement le Conseil de Quartier et les habitant·e·s de Haren afin d'identifier les situations problématiques rencontrées dans leur quartier. Étroitesse des rues, stationnement des poids lourds, vitesse excessive, manque de sécurité routière : de nombreux problèmes étaient ainsi pointés.

Pour répondre à ces constats, 5 mesures de circulation et 5 mesures d'accompagnement ont été proposées, discutées et débattues. *« Je tiens à remercier le Conseil de Quartier et les habitants qui se sont engagés dans ce processus constructif avec nous, »* se réjouit **Bart Dhondt**, échevin de la Mobilité de la Ville de Bruxelles. *« Ces nombreuses rencontres nous auront permis d'arriver à un résultat qui accorde au mieux les diverses préoccupations des Harenois·es ».*

Ces mesures seront présentées le lundi 27 novembre prochain aux habitant·es du quartier lors d'une réunion publique où toutes et tous pourront faire part de leurs remarques et poser leurs questions. *« Les constats en matière de sécurité routière faits à Haren étaient évidemment bien différents de ceux faits dans le Pentagone. Même problèmes de vitesse excessif mais majorité de foyers équipés d'un véhicule familial ou encore la problématique des poids lourds : il fallait donc une série de mesures spécifiquement créées pour les Harenois.es, »* poursuit **Bart Dhondt**.

« Sécurité routière, rues commerçantes plus attrayantes, des quartiers plus sains et une circulation plus fluide : voilà ce que représente le septième quartier apaisé de Bruxelles. Un beau travail de la part de la commune et des riverains. Ensemble, nous continuons à construire une ville plus agréable pour les Bruxellois, » conclut **Elke Van Den Brandt**, ministre Bruxelloise de la Mobilité.

En ce qui concerne les mesures plus spécifiques, le plan de circulation prévoit cinq mesures de circulation :

- La mise à sens unique entrant de la rue de la Paroisse
- La mise à sens unique sortant de la rue Harenheyde
- La sécurisation des abords d'école dans les rues de Verdun et Servandoni
- La mise à sens unique ouest-est de la rue de Cortenbach, à l'exception d'un site propre pour les bus et les services d'urgence

- La mise à sens unique de Harenberg et de la rue du Camp, combinée au marquage des emplacements de stationnement.

Ainsi que cinq mesures d'accompagnement :

- L'installation d'une piste cyclable rue de la Paroisse
- Le stationnement de la Rue Harenheyde sera installé en chicane
- L'aménagement du terminus de bus de la rue de la Seigneurie
- L'interdiction de la circulation des poids lourds dans Haren
- La limitation de la largeur et de la longueur des emplacements de stationnement de la rue du Pré aux Oies.

La mise en œuvre de la maille Haren sera décidé après une phase de consultation et une réunion publique qui se tiendra le lundi 27 novembre, pour pouvoir tenir compte des éventuelles remarques des riverains et acteurs locaux. Dans les faits, la mise en œuvre sera effectuée en deux phases : tout d'abord le placement de panneaux et la réalisation des marquages au sol, suivie ensuite des aménagements plus importants.

Vous trouvez en pièce jointe le flyer bilingue envoyé en ce début de semaine dans toutes les boîtes aux lettres du quartier.

Plus d'infos : https://www.bruxelles.be/harenapaise

NL : https://www.brussel.be/haren-autoluw

Plus d'infos ?

François Descamps, porte-parole de
Bart Dhondt, échevin de la Mobilité de la Ville de Bruxelles
0474/90.28.39